

Conseil de Faculté – Séance N°46

Mardi 22 mai 2012

« Compte rendu qui a valeur d'information, SOUS RESERVE de correction et validation par le prochain conseil »

Participants :

Collège A	
Pascal DURET	Absent
Jean Claude GATINA	Présent
Georges DALLEAU	Présent
Harry BOYER	Représenté
François GARDE	Présent
Collège B	
Chantal VERKINDT	Présente
Alain BASTIDE	
Marie CHIRON	Présente
Dominique MORAU	Représenté
Patrick DESMOULINS	Représenté (présent à partir de 15h26)
Collège IATOS	
Bruno BONAZZI	Présent
Vanessa DIJOUX	Présente
Chantale RICHAUVET	Présente
Personnalités extérieures	
Jean-Luc LHEMANNE	Représenté
Nazir PATEL	Absent
Marc-André HOAREAU	Absent
Bernard REYNAUD	Absent
Personnes assistant également au Conseil	
Jean-Michel DELAPLACE	Présent
Pierre LEROYER	Présent
Thierry PASSINAY	Présent
Laurent PUREN	Présent
Etudiants	
Stéphane GUYARD	
Brice MELQUIOND	
Jérémy LEBEAU-BERNARD Représenté par Jean-François BARBE	Présent

Ordre du jour :

- 1) Validation du dernier PV
- 2) CEV
- 3) DBM situation financière
- 4) ATER
- 5) Calendriers Master
- 6) Modification des maquettes
- 7) UE libres
- 8) Seuil plafond Licence FLE (sous réserve)
- 9) Questions diverses

Quorum atteint, le conseil débute à 14h00.

1. Validation du PV N° 45

Validé à l'unanimité suite aux modifications demandées par M. BONAZZI.

2. CEV

Document en annexe

Les dossiers présentés sont validés à l'unanimité.

3. DBM Situation financière

Présentation de la Décision Budgétaire modificative :

Cette DBM se caractérise en deux points :

- Budgétisation des recettes nouvelles
- Réajustement des masses budgétaires

1. Budgétisation des recettes nouvelles

La budgétisation des recettes propres à caractère propre sur cette DBM s'élève à 34 926,13 €, se décomposant comme suit :

- **Mission Numérique pour l'Enseignement Supérieur (MINES)**

Cette dotation de 30 000,00 € est destinée au développement du projet L3 « Français Langue Etrangère » à distance. Ce financement soutient la mise en place du L3 FLE avec la création de ressources pédagogiques spécifiques

Cette somme est destinée à financer le contrat d'un ingénieur multimédia pour la scénarisation et pour la mise en ligne des cours d'une part, et pour l'acquisition de matériel pédagogique, d'autre part.

Synthèse

Recette

74188_Autres ministères : 30 000,00 €

Dépenses

641_Charges de Personnel : 18 402,64 €
218_Matériel Pédagogique : 11 597,36 €

- **Taxe d'apprentissage : Don en nature**

Dans le cadre de la campagne d'emploi de la taxe d'apprentissage 2012, le département STAPS a bénéficié d'un don en nature en matériel pédagogique du « Groupe RAVATE » d'un montant de 4 926,13 €. Cette recette non encaissable titrée a fait également l'objet d'engagement non décaissable. Cette DBM régularise ces opérations comme suit :

Synthèse

Recette	Dépenses
7481_Taxe d'apprentissage : 4 926,13 €	60_Achatsnon stockés : 4 926,13 €

2. Réajustement des masses budgétaires

Au vu des prévisionnels des dépenses, les réajustements suivants de masse sont demandés dans le cadre de la dbm soit :

Masse (10)_Fonctionnement : 19 854,87 €

Masse (20)_Equipement : 19 854,87 €

Pour le plan réussir en licence la liste des référents pédagogiques avec un rapport de ce qui a été entrepris est demandée pour le 31 mai. Le bilan complet du plan réussir en licence sera sûrement demandé pour le moi de juin.

DBM validée à l'unanimité.

4. ATER

Le responsable administratif fait un rappel de la procédure de la campagne de recrutement des d'ATER : *document en annexe*

M. Leroyer rappelle que pour éviter toutes ambiguïtés, un classement devra être fait par section CNU.

En annexe sont exprimés les besoins en ATER des départements : *document en ATER*

Le conseil de faculté propose le classement suivant :

- STAPS : Section 74 Quotité : 100%
- SBE : Section 24 Quotité : 50%
- SBE : Section 66 Quotité : 50%
- STAPS : Section 74 Quotité : 100%
- FLE : Section 07 Quotité : 50%

Validé avec une abstention.

5. Calendriers MASTER

Documents en annexe

Calendrier FLE : validé à l'unanimité

Calendriers des Master STAPS : pas de retour des responsables donc la proposition de l'administration est validée sous réserve de validation par le département.

6. Modifications des maquettes

Documents en annexe

SBE : Les modifications apportées aux maquettes de L1 et L2 GCM sont validées à l'unanimité
Sous réserve de rectification des ECTS.

Master 2 PBE : la modification est validée à l'unanimité

Master EPSII (hors tronc commun) : tout ce qui n'est pas tronc commun passe en contrôle continu.
Cette modification est validée à l'unanimité.

7. Unités d'Enseignement Libres

Documents modifiés suite au conseil, en annexe

- Domaine de l'UEL : Activités physiques et sportives de renforcement disciplinaire.

Cette UEL sera présentée, l'argument principal étant qu'elle avait déjà été validée il y a deux ans.

M. DELAPLACE demande à ce que l'intitulé soit modifié afin d'élargir le public, celui visé mais éventuellement aux autres étudiants de master PE. Cependant cette ouverture au public risque de modifier profondément le programme. Et pourrait être difficilement gérable pour les intervenants.

- UEL : activités d'ouverture et/ou de renforcement disciplinaire

Il faut marquer que cette UEL libre peut intéresser particulièrement le niveau master, mais ne pas reprendre des arguments sur le volume horaire de la maquette STAPS.

M. BARON enverra donc une version modifiée au responsable administratif de l'UFR SHE.

Il est précisé que n'importe quel élève doit pouvoir vivre cette compétence 5, qui ne s'adresse pas à un public particulier comme en APA. Cette UEL pourrait donc intéresser les étudiants de la licence APA.

Sous réserve de la modification avec une ouverture plus large vers les étudiants, ces UEL sont validées à l'unanimité.

8. Seuil plafond licence FLE

M Puren fait état de 50 pré-inscriptions à ce jour avec une moyenne de 10 inscriptions par semaine.

Le département FLE souhaite comme d'autres licences qui ont un seuil, avoir un plafond pour la L3.

La limitation jusqu'à 70 ou 80 étudiants serait gérable. Car la gestion de la formation à distance est plus prenante qu'en présentiel.

Il est possible d'avoir un seuil pour les licences sélectives.

Au titre de l'année universitaire 2012/2013, la L3 FLE, au vu des modalités d'accès, n'est pas une licence sélective. Le conseil de faculté ne peut donc pas définir un seuil plafond.

La proposition pour une limitation des flux à 80 étudiants pour 2012/2013 ne pourra se faire que dans le cadre d'une gestion interne, la variable ajustable étant les étudiants demandant des VAP.

Pour l'année prochaine les modalités d'accès indiqueront sélection sur dossier : licence sélective.

9. Questions diverses

Site FLE : La partie du site Internet qui concernait le département FLE a été mise à jour à partir des données développées sur fle.re par les professeurs de FLE. Laurent Puren salue le travail effectué. La consigne est donnée par le directeur de s'approprier le site internet de la composante en laissant de côté les sites parallèles non validés.

Conseil prend fin à 17h19.